



Compte-rendu de réunion de bureau tenue le vendredi 26 février 21 à 19 H. en visioconférence.

Présents : COSTILHES Evelyne – COURAULT Lydie – LE ROY Annie – CHAVEROT Gilbert – DUCROZET Philippe – FERRIERE Sylvain – GUILLOT Jean-Luc – LACROIX Jean -

Assistent : BORREL Julien – CHANTEREAU Patricia – CHIORINO Laure – PERON Roger

Excusé : GUERIN Frédéric – LOUVEL Laurent

Jean-Luc GUILLOT déclare la séance ouverte à 19 H. Il demande que soit effectuée une minute de silence à la mémoire de 4 dirigeants qui nous ont quittés au cours de la semaine écoulée.

1. Informations du président Jean-Luc GUILLOT

1.1. Les rendez-vous

Jean-Luc GUILLOT a fourni un état des divers rendez-vous auxquels il a participé et apporte quelques précisions
- le 5/02/21, assiste à une présentation du travail demandé aux bêta testeurs de spid 2

- le 09/02/21, réunion avec Christophe ROCHARD président du CD 69 et Annie LE ROY: présentation des grandes lignes de la politique régionale techniques et formations. Un document sur le « profil » des dirigeants d'associations a également été présenté.

- 09/02/21, restitution d'une enquête du mouvement sportif sur les responsabilités d'un dirigeant associatif (voir document joint)

-12/02/21, bilan intégration Julien Borel avec secrétariat

-17/02/21, réunion avec Gilbert CHAVEROT, Patricia CHANTEREAU, Frédéric GUERIN, Annie LE ROY pour la Ligue et Jean-Michel POULAT, Donatien DE HAUTECLOCQUE, Alain BOURDARIAT, Emilie TRONQUIT, Dorothee GAMBERINI pour le Comité de l'Isère, sur la situation du sport étude de Voiron. Un compte-rendu a été rédigé par Annie LE ROY.

-23/02/21 réunion Finales individuelles AURA seniors. Création d'un groupe de travail qui a pour objectif de redonner à cette épreuve un statut d'épreuve de référence. Jean LACROIX reviendra sur ce point dans son intervention. Objectifs : La compét de l'année, formule originale et attractive, médiatisation, intéresser les clubs à participer

-24/02/21, réunion ANS-FFTT pour le bilan 2020. Bérengère BOUCHET a rédigé un compte rendu en pièce jointe. Une réunion pour la rédaction du dossier 2021 est prévue le 03 mars.

-24/02/21, réunion développement. Lydie COURAULT et Philippe DUCROZET feront un compte rendu au point prévu dans l'ordre du jour.

1.2. Modification des dates de réunions

Jean-Luc GUILLOT propose des modifications des dates de réunion en raison des décisions de tenir l'AG fédérale le 27 mars et celle de la ligue le 19 juin.

Le calendrier devient :

Conseil de Ligue le samedi 20/03/21 préparation AG FFTT du 27/03

Bureau le vendredi 9/04/21

Conseil de Ligue le samedi 24/04/21

Bureau le vendredi 14/05/21

Conseil de Ligue le matin et AG l'après-midi du samedi 19/06/21

Le bureau approuve le nouveau calendrier à l'unanimité.

1.3. Guide d'honorabilité

Jean-Luc GUILLOT demande que le guide d'honorabilité établi par le Ministère des Sports, soit transmis à tous les membres du Conseil de Ligue.

2. Commission Sportive – Jean LACROIX

2.1. Réunion avec FFTT le 20 février

Réunion lancée par la commission sportive fédérale avec la participation des responsables de commissions sportives régionales. Les informations suivantes ont été communiquées (sous réserve de leur validation par le bureau fédéral qui n'a fourni aucune information pour l'instant) :

- Les épreuves restantes : tour 4 du critérium fédéral, Championnat de France Vétérans, finales nationales par classement et Championnat de France des Régions sont annulées.
- Le 02 avril est pris comme date butoir pour relancer et finir en juin la phase de championnat par équipes commencée en septembre (la première rencontre serait autour du 15 avril). Si ce n'est pas possible, alors seuls seront organisés les barrages de montée de N1 en PRO.
- Les championnats de France jeunes seront organisés si possible en « éclatant » les catégories sur plusieurs lieux.

La question se pose de savoir, dans le cas où l'activité reprendrait le 02 avril, si les ligues et comités pourront également suivre en raison des disponibilités des salles dont un certain nombre sont par exemple requises pour la campagne de vaccination, ou bien si les joueurs seront partants en raison de la crainte liée au développement des « variants » ? en l'état actuel de la situation sanitaire, l'avenir paraît toutefois très sombre.

2.2. Réunion championnats AURA Seniors le 23 février

Jean LACROIX précise que cette réunion a eu lieu en raison du problème récurrent de désaffection des meilleurs joueurs seniors et juniors. Plusieurs pistes sont apparues : jouer au meilleur des 7 manches, réintroduire des doubles.

Jean LACROIX invite les membres à solliciter des joueurs de bon niveau pour participer à ce groupe de travail.

L'objectif est de trouver une formule attrayante pour les joueurs et joueuses en valorisant les clubs qui engageront leurs meilleurs éléments. Une bonne médiatisation de l'épreuve ainsi qu'un lieu très central seront primordiaux.

3. Développement clubs – Philippe DUCROZET

3.1. Un nouveau club vitrine ?

A l'initiative du comité du Rhône-Lyon, une réunion s'est tenue avec le club de Gerland sur le statut des 2 jeunes filles qui apparaissent dans l'élite jeune au niveau national et qui évoluent en N2. Elles ont eu des sollicitations d'autres clubs et il apparaissait dommageable de perdre ces filles issues de la formation de Gerland. Il a été envisagé de recruter des joueuses étrangères de bon niveau afin de viser la N1, puis éventuellement la PRO, ce qui semble tout à fait jouable au vu du potentiel des joueuses. L'étude d'un budget consacré à cet objectif est en cours. Une affaire à suivre de près.

3.2. Aide d'urgence

Philippe DUCROZET indique qu'il a été sollicité dans le cadre de l'aide d'urgence par 3 clubs. Il indique qu'il s'agit de clubs qui n'ont pas sollicité de cotisation de la part de leurs adhérents pourtant inscrits et qui sont désormais en situation délicate. Cette explication n'entre pas dans les critères d'aide de la ligue plutôt destinés à soutenir les clubs employeurs. De plus, si des licences ont effectivement été établies, il est normal que l'adhérent paye une cotisation, quitte à ce qu'un remboursement partiel soit effectué en fin de saison.

Il a répondu aux demandeurs que l'action ligue était désormais close et que la ligue s'alignerait sur les décisions d'aides que prendra la FFTT en fin de saison.

Jean-Luc GUILLOT souhaite toutefois que si des situations extrêmes apparaissent, il puisse être fait recours à un soutien.

4. Jeunes et Technique – Annie LE ROY

4.1. Les projets du groupe de réflexion Jeunes et Technique

Organisation des groupes de jeunes pour les stages Pour chacune des 4 catégories, benjamins / minimes / cadets / juniors-espoirs, un seul responsable aura en charge l'organisation des stages et compets pour la saison. Seuls deux stages seront communs, celui de reprise en août et celui d'avril (vacances de Pâques). Pour tout le reste, le responsable devra trouver les cadres, les relanceurs si nécessaire, faire le lien avec les parents et les entraîneurs des jeunes. Chaque responsable devra être autonome et constituer son groupe avec une forte dynamique. Cela nécessitera sans doute de prévoir un budget plus important pour cette nouvelle organisation.

Frédéric GUERIN prospecte pour trouver les responsables de groupes.

Mise en place d'une épreuve type Bernard Jeu. Le groupe souhaite lancer une épreuve de type Bernard Jeu qui mette en valeur le travail des clubs sur les catégories jeunes. Ce projet n'est pour l'instant pas très avancé et il faut consulter la CRA pour évaluer la durée et les besoins en tables d'une telle épreuve.

4.2. Rencontres pour lieux de pratique sportive

Après la rencontre avec la section du lycée de Cournon en janvier, c'est le comité de l'Isère qui a été rencontré le 17 février comme l'a indiqué Jean-Luc GUILLOT dans sa partie d'informations. La discussion a porté sur le temps de mise à disposition de Frédéric GUERIN pour la section sportive de Voiron. Le comité de l'Isère souhaite que ce temps soit de 6 heures par semaine. A l'heure actuelle, cette section ne présente toutefois pas les éléments de haut-niveau justifiant un tel investissement de la part de la ligue.

Jean-Luc GUILLOT indique que si les actions vont dans le sens de la politique jeunes de la ligue, le projet pourra être étudié favorablement

Patricia CHANTEREAU rappelle que le Pôle Espoir Ligue est actuellement déconcentré et l'aide de la Ligue est accordée aux sections sportives départementales en fonction des priorités et objectifs qu'elle définit. La discussion reste ouverte.

4.3. Test du nouveau module de formation

3 personnes ont accepté de jouer le rôle de testeurs et 2 réunions ont d'ores et déjà eu lieu. La première pour faire une sorte de « bilan de compétences » et préciser le projet de formation de chaque candidat. La seconde a permis d'établir un programme individualisé en liaison avec le projet de chacun. L'expérimentation est en cours et les retours des testeurs sont plutôt favorables.

4.4. Commission Régionale Emploi Formation

Annie LE ROY fait part des difficultés qu'elle rencontre : la CREF couvre un très large domaine et représente 15 membres, ce qui est beaucoup trop pour un fonctionnement harmonieux. Elle précise qu'au niveau des formations techniques, c'est l'ETR qui sert de référence, que pour les dirigeants il y a également un groupe ad-hoc et que pour l'arbitrage, c'est Nathalie PARAVY qui gère les actions. Cette répartition permet de mieux fonctionner, mais il est difficile de présenter la CREF et d'expliquer son utilité et ses objectifs.

Elle indique également qu'à ce jour elle n'a reçu ni directives ni informations de la part de la commission fédérale en charge pourtant de donner les axes.

Jean-Luc GUILLOT fait remarquer que la constitution des commissions fédérales est assez récente et qu'il faut laisser aux nouveaux responsables le temps de s'installer.

Patricia CHANTEREAU souhaite savoir si le stage d'avril aura bien lieu car il doit servir aussi de support pour les stagiaires en formation BP et CQP ? Le CREPS a besoin de l'information pour programmer l'organisation de ces formations pratiques.

Il est décidé d'attendre la fin de la semaine prochaine pour prévoir, ou non, la tenue du stage des 14-15-16 avril.

Dans le cas où il ne pourrait pas être organisé, il faudra que les stagiaires travaillent sur des vidéos afin d'avancer leur préparation.

5. Secrétariat – Sylvain FERRIERE

5.1. Propositions de modifications de l'organisation des réunions de Conseil de Ligue

Il est apparu que si l'organisation des réunions en visioconférence permet de garder un rythme satisfaisant de réunions, notre fonctionnement n'est pas adapté pour ce qui est des votes. En conséquence, des propositions ont été rédigées (voir annexe). Sylvain FERRIERE rappelle les principes proposés

- L'appel à sujet est désormais réalisé 3 semaines avant la date prévue pour la réunion. Les responsables désirant proposer un projet au vote du Conseil doivent faire parvenir les documents dans les 8 jours en précisant autant que possible quelle sera la (ou les) question(s) à voter. Les documents seront alors envoyés aux membres du Conseil afin qu'ils aient les éléments le jour de la réunion
- Les sujets nécessitant un vote seront obligatoirement traités en début de séance. Si la durée de la réunion prévue est de 3 H. Les votes devront être réalisés dans la première heure et demie de la séance.
- Les informations seront présentées dans la seconde moitié.
- Les votes pourront être des votes de tendance si le dossier ne peut être validé en l'état.

À la suite de cette présentation, le bureau est appelé à voter sur ce nouveau format de réunion qui s'appliquera également aux réunions de Bureau dans la mesure du possible.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2. Site internet wordpress

Sylvain FERRIERE indique que le travail préparatoire est quasiment terminé et que nous aurons bientôt la possibilité de tester la création d'articles, de news, la modification de pages.

Il présente quelques pages du site en l'état actuel.

Annie LE ROY regrette vivement qu'un menu complet n'ait pas été consacré à la formation. En effet, celle-ci est « éclatée » entre les différents modules de la technique, des arbitres et des clubs.

Sylvain FERRIERE souligne la nécessité de ne pas trop « charger » les menus de référence et le fait que les thèmes de formations ne concernent pas les mêmes publics : une personne désireuse de se former au niveau arbitrage ira facilement ouvrir le menu consacré aux arbitres par exemple.

6. Finances – Gilbert CHAVEROT

6.1. Procédures pour indemnités

Gilbert CHAVEROT a rédigé un document rappelant les procédures à suivre pour demander des remboursements au titre d'actions menées pour la ligue. Ce document figure en annexe.

Conformément à la décision prise au point 5.1, une action non prévue dans le budget d'une commission devra faire l'objet d'un vote du Conseil à partir d'un coût estimé à 500 €.

Gilbert CHAVEROT rappelle également la nécessité pour toute action (même prévue au budget) de lui faire parvenir les devis, engagements et estimations qui lui permettront de gérer le budget général au plus près en anticipant les dépenses.

6.2. Fonds de Solidarité

Pour donner suite à la suggestion effectuée lors de la dernière réunion de Conseil, et après avoir suivi sur ce thème une réunion d'information organisée par la FFTT, Gilbert CHAVEROT a constitué un dossier de demande d'aide auprès du Fonds de Solidarité. Il souligne la réactivité de la Direction Générale des Finances Publiques

puisque la demande déposée pour décembre a été acceptée et une somme de 10 000 € nous a d'ores et déjà été versée...

Philippe DUCROZET souhaite que cette information soit communiquée aux comités départementaux et clubs afin qu'ils constituent également des dossiers. Gilbert CHAVEROT indique que les comités étaient conviés à la réunion fédérale, que l'information a été relayée dans la newsletter, et qu'il a eu connaissance de dossiers déposés par des comités de notre ligue.

Jean-Luc GUILLOT demande que cet apport non prévu puisse alimenter les actions d'aides aux clubs. Une nouvelle demande pourra être réalisée pour janvier. Gilbert CHAVEROT s'en chargera.

6.3. Ouverture d'un compte bancaire

Gilbert CHAVEROT demande l'autorisation d'ouvrir dans une autre banque que la Société Générale un compte bancaire auquel sera adossé un livret A plus intéressant que notre livret actuel à la Société Générale.

Lydie COURAULT souhaite connaître quelle banque sera choisie ? Gilbert CHAVEROT n'a pour l'instant pas arrêté de choix, mais il souhaite se diriger vers un établissement ayant une « fibre associative » développée.

Lydie COURAULT explique que si les comités et les clubs ont une banque commune, cela peut apporter un « plus » pour aller demander des aides pour des actions.

La demande de Gilbert CHAVEROT d'ouvrir un compte courant et un livret A dans une autre banque est soumise au Bureau qui donne un accord unanime.

7. Questions diverses

7.1. Commission outils de développement

7.1.1. Lydie COURAULT indique que deux réunions ont eu lieu, les 17 et 24 février. Les comptes-rendus sont en cours de rédaction. En tout cas, les échanges ont été de qualité et devraient déboucher sur des actions intéressantes.

7.1.2. Opération « défi-ping clubs ». Aucun retour à ce jour. Lors des réunions évoquées au point précédent, Lydie COURAULT a sollicité les comités pour qu'ils fassent la promotion de cette action et les départements ont répondu très favorablement. Il apparaît clairement que nous avons un gros travail à faire sur la communication pour faire passer nos projets et actions.

7.2. Candidatures élections au CROS

Jean-Luc GUILLOT signale que les deux fiches de candidature, celle de Jacques SAUVADET et la sienne, ont été envoyées au CROS, mais que la fiche de Jacques SAUVADET ne lui ayant pas été transmise, il n'a pas pu la signer ce qui a motivé le renvoi de cette candidature par le CROS. La fiche dûment signée et tamponnée a été renvoyée ce jour au CROS.

7.3. Soucis de messagerie

Sylvain FERRIERE fait part de problèmes de non-distribution de mails en raison de blocages appliqués par Orange et Microsoft... TEC6 qui gère nos comptes de messagerie a fait le nécessaire et tout est rentré dans l'ordre, mais il va falloir que nous soyons vigilants quant à nos envois et surtout aux transferts de mails qui peuvent facilement apparaître comme des « spams ».

7.4. Nomination DTN

Annie LE ROY souhaite savoir où en est la désignation du nouveau DTN.

Patricia CHANTEREAU indique qu'il y a eu 5 candidatures et que 3 restent en lice pour l'instant. Les noms ne sont pas connus.

7.5. Recherche de partenaires

Jean LACROIX souhaite connaître l'état de la recherche des partenaires pongistes ?.

Nous avons reçu 3 réponses à ce jour, dont 2 demandant plus de précisions sur les besoins en textile.

Annie LE ROY a demandé conseil à Vincent MORACCHINI qui est plus au fait de ce type de besoin.

Séance levée à 21 H30.

Prochaine réunion Conseil de ligue samedi 20 mars.

Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE

Le Président
Jean-Luc GUILLOT



Annexe 1 : modification de l'organisation des réunions de Conseil de Ligue

Un certain nombre de réunions se tiennent désormais en visioconférence, pandémie oblige.

Si cette nouvelle forme de travail et d'échange apporte des avantages indéniables sur le plan des économies de déplacement et de fatigue, l'expérience montre qu'il y a des inconvénients par rapport à notre fonctionnement habituel.

En effet, le format de nos réunions associatives est fondé en grande partie sur une table autour de laquelle chacun peut s'exprimer librement, dans la limite bien sûr du respect d'autrui, et nourrir un débat en apportant spontanément ses opinions, ses idées.

Les réunions en visioconférence réduisent nettement cette facilité, les participants ayant à couper leur micro et devant « s'inscrire » pour prendre la parole. On passe en quelque sorte à une succession d'idées et d'opinions qui ne sont pas forcément bien coordonnées car une personne peut vouloir s'exprimer sur une remarque formulée par une autre mais va peut-être devoir attendre deux ou trois « tours » pour pouvoir le faire avec le risque que cela devienne décalé, voire inutile. La spontanéité des expressions est en quelque sorte bannie de la visioconférence.

A partir de là, il me semble que notre cadre de réunion où chaque commission peut et doit s'exprimer devient caduc car cela se transforme en un défilé de rapports et de comptes-rendus dans lequel se trouvent « noyés » des projets à voter et le temps imparti ne permet pas de se pencher en profondeur sur les éléments de décision.

Par ailleurs, il me semble que les principes de fonctionnement s'appuient sur un bureau exécutif (pour reprendre les termes du CROS) qui traite les affaires courantes et instruit des dossiers et un conseil qui définit les choix politiques de la ligue et choisit les moyens de l'appliquer. Et là aussi, il me semble que nos réunions de conseil ne correspondent pas à cette définition

Propositions :

- Que les réunions soient préparées avec des documents « pour info » et « pour vote »
- Que les documents « pour info » soient simples : réunions tenues en commission, rencontres avec tel ou telle élu(e) ou responsable.
- Que soit défini ce qui doit être voté comme :
 - Soit engageant une dépense supérieure à 500 € ou représentant plus d'un certain pourcentage du budget de la branche ou commission concernée (bien entendu, les éléments financiers doivent être communiqués au Trésorier pour étude)
 - Soit engageant la ligue dans une action mobilisant tout ou partie du Conseil, ou des salariés, ou un ou encore plusieurs comité(s).
 - Soit correspondant à une orientation politique non définie à la base (organisation d'un concert... ?). Il peut s'agir alors d'un vote de tendance.
- Que le document « pour vote » présente les éléments de choix, les modalités de mise en application du projet et la (les) question(s) devant être soumise(s) à l'approbation du conseil.

Cette évolution suppose au niveau du fonctionnement :

- Que la préparation d'une réunion de conseil soit faite plus en amont et que les documents soient soumis au secrétaire général, au trésorier (s'il y a des éléments financiers à vérifier) et au président avant d'être envoyés au conseil 8 jours avant la réunion. Cela devrait permettre de bien épurer les dossiers à présenter et diminuer les digressions.
- Que les participants aient bien sûr tous étudié le dossier,
- Que la durée de la réunion de 3 heures, soit découpée en une partie « dossiers à voter » au début et une partie « infos et discussions », après les votes, qui permettra d'échanger sur les documents d'informations fournis par les commissions. Bien sûr là aussi un temps maxi peut être imparti à chaque commission.
- Que le temps imparti pour le vote soit assorti d'une condition « dossier pas mûr », c'est-à-dire qu'en cas de dépassement exagéré (à définir), il soit considéré qu'on ne peut pas décider car le projet n'est pas assez abouti.
- Qu'en cas de vote négatif, le Conseil puisse se prononcer par un vote de tendance qui orientera alors le travail de la commission sur une piste choisie par le Conseil.

Annexe 2 : mises à jour procédures financières

1/ les principes de validation - rappel :

- L'engagement de dépenses est fait par le président, qui peut déléguer aux VPs
- La validation doit être faite par la personne responsable de l'action (VP), sollicitée par Laure ; , chaque VP n'intervient que sur son poste de responsabilité et dans la limite de son budget. Un nouveau projet dont le coût serait égal ou supérieur à 500 € devra être l'objet d'un vote d'approbation du Conseil de Ligue.
- Personne ne peut valider sa propre NF !
- Le trésorier ne valide RIEN, il paie par VIREMENT, les factures ou NF validées !
- Les règles s'appliquent pour les salariés (ou personnes mises à disposition), et les bénévoles. Les documents justificatifs sont fournis sous forme numérique (format PDF), l'original étant conservé par le demandeur. Les engagements, devis, prévisions d'ordre financier doivent être soumis au trésorier afin qu'il puisse le prévoir dans le budget et dans son calendrier de règlements.

2/ Les prises en charge à l'heure actuelle.

Les tarifs ont été confirmés lors de la dernière réunion de Conseil de ligue et seront donc appliqués ainsi pour la saison en cours.

- Pour les arbitres et juges-arbitres, les montants ont été précisés lors du dernier conseil. Il est recommandé aux « gros » intervenants de garder une liste précise des indemnités qu'ils ont pu percevoir et ce quelle que soit la structure qui les a indemnisés.
- Pour les entraîneurs, seules les factures émises par un autoentrepreneur, ou par l'employeur d'un cadre technique salarié (un comité ou un club), seront acceptées ; Les autres cadres techniques devront être salariés par la ligue pour le temps de l'action !
- Il n'y a officiellement aucune exception pour les relanceurs et les formateurs d'A/JA ; Dans les 2 cas, les intervenants possibles sont limités par le diplôme du formateur, ou par le niveau de classement du relanceur ;

Nous poursuivrons les indemnisations pour ces 2 catégories.

- Evidemment, les salariés de la ligue ne peuvent pas bénéficier d'indemnisation (hors A/JA), puisque leur prestation fait partie intégrante de leur travail.
- Les déplacements professionnels des personnels sont remboursés ; ceux des bénévoles soit sont remboursés, soit font l'objet d'un don déductible de l'impôt sur le revenu.

3/ Repas – hébergements

Pour un rassemblement ou une compétition ils devront prioritairement être payés directement par la ligue (Acompte sur devis ou facture ProForma, puis solde sur facture définitive) ; les devis et factures doivent impérativement être **libellés au nom de la ligue !**

En cas de déplacement d'un groupe (Championnat de France des régions, ...), les frais payés doivent être le plus possible regroupés sur la personne responsable du déplacement ; Une avance sur frais peut facilement lui être octroyée, afin qu'elle n'ait pas à avancer une somme importante.

4/ utilisation de matériels personnels

- En dehors des périodes d'activité partielle des personnels salariés, leur lieu de travail peut se trouver déplacé sur leur lieu d'habitation ;
- Si les personnes travaillant à domicile ne disposent pas du matériel informatique (PC) suffisant, la ligue peut pallier en en mettant un à disposition ;
- Dans tous les cas, occasionnel ou régulier, la connexion internet existante au domicile est suffisante ; **aucune prise en charge même partielle n'est accordée.**

Si un salarié ou un bénévole avait besoin d'imprimer un nombre de pages assez important, il doit le **demander au secrétariat** et cela doit être attaché à une action précise.

- Pour les personnes souhaitant absolument séparer les appels téléphoniques professionnels/privés, un téléphone mobile 'professionnel' peut être fourni ; il doit être utilisé durant le temps de travail de la personne (appels entrants ou sortants) ; L'utilisation professionnelle d'un mobile personnel, n'autorise **aucune prise en charge même partielle.**

Un modèle de NF actualisée sera mis à disposition.